

L'inflation chez le dentiste aussi ! Le pouvoir d'achat encore affaibli

La Direction de la sécurité sociale a annoncé que la prise en charge des soins dentaires par l'Assurance maladie passera de 70 % à 65 % ou 55 % selon l'acte, à compter du 1^{er} octobre 2023, soit **un reste à charge qui passera de 30 % à 40 % ou 45 %**.

En pratique, une consultation chez un dentiste conventionné coûte 23 euros, hors dépassements d'honoraires. À l'heure actuelle, la Sécurité Sociale prend en charge 70 % du tarif, soit 16,10 euros. Si la prise en charge passe à 60 %, la Sécu paiera alors 13,80 euros.

En baissant son remboursement, l'Assurance maladie va faire une économie de 500 millions d'euros tous les ans.

Il s'agit d'une **mesure comptable** dont les Français en seront les victimes et cela **en contradiction avec le 100 % santé** visant à un meilleur remboursement des soins dentaires.

Pour compenser cette nouvelle règle de remboursement, certains traitements courants, comme les plombages, les détartrages et les extractions seront mieux remboursés. Cela signifie que les patients auront moins de frais à payer pour ces soins, ce qui est censé alléger leur budget. L'objectif affiché par la Sécurité sociale est d'inciter les assurés à se tourner vers la prévention buccodentaire comme le dispositif M'T Dents.



Cette **baisse de prise en charge** va obliger les organismes de complémentaire santé à prendre le relais pour compléter les remboursements. Mais le risque est élevé que ces organismes augmentent leurs cotisations. Le désengagement de l'État sera donc **in fine reporté sur les patients** !

FO Énergie condamne le désengagement de l'état sur le domaine de la santé, qui ne cesse d'affaiblir notre système de protection sociale au profit du domaine assurantiel privé.

De plus, l'ironie de cette décision est que la prévention va coûter plus cher aux assurés.

En ce qui concerne notre régime spécial maladie, la CAMIEG, nos représentants veilleront à ce que le reste à charge et les cotisations ne subissent aucune augmentation.